



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 110932

Texte de la question

M. Daniel Boisserie appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les revendications des associations qui accompagnent les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Elles souhaitent que cette maladie puisse être proclamée grande cause nationale. En France, 860 000 personnes en sont atteintes ; leur nombre pourrait être porté à 1,3 million dans la décennie à venir. Cette reconnaissance pourrait donner les moyens de faire parler de cette grave affection, d'en promouvoir une détection plus rapide et d'en dédramatiser pour partie le vécu. Il lui demande donc de lui faire part des intentions de son ministère à ce sujet.

Texte de la réponse

En France, la maladie d'Alzheimer et les syndromes apparentés frappent plus de 860 000 personnes et l'on estime à 225 000 le nombre de nouveaux cas chaque année. Si l'on inclut l'entourage familial ce sont ainsi près de trois millions de personnes qui sont directement concernées par la maladie d'Alzheimer. La maladie d'Alzheimer constitue la principale cause d'entrée en institution et entraîne une diminution de l'espérance de vie qui s'accroît avec l'âge des personnes atteintes. Or, du fait principalement de l'allongement de la vie de la population et de l'amélioration du diagnostic, le nombre de personnes atteintes va croître fortement. De nombreuses réformes ont été engagées au cours de ces dernières années afin d'améliorer les conditions de prise en charge des personnes âgées. La loi relative à la santé publique retient comme un de ses objectifs de « limiter la perte d'autonomie des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et son retentissement sur leurs proches ». La création de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), la mise en oeuvre du « Plan Alzheimer 2004-2007 » et récemment l'annonce du plan « Solidarité grand âge » permettent d'améliorer la prise en charge de cette maladie. C'est pourquoi, le ministre de la santé et des solidarités a indiqué le 12 janvier 2006, lors du comité de suivi du plan Alzheimer, son soutien à l'initiative de l'association France Alzheimer de retenir la maladie d'Alzheimer comme « Grande cause nationale » et il a proposé au Premier ministre d'inscrire la maladie d'Alzheimer comme grande cause nationale pour l'année 2007. Le Premier ministre a donc décidé de faire de la lutte contre la maladie d'Alzheimer la « Grande cause nationale de l'année 2007 » afin que la recherche avance en ce domaine et que ce fléau soit combattu grâce à la mobilisation et au soutien de toutes les composantes de la société française. À cette occasion, le Premier ministre a rappelé qu'en mai 2006 il a lancé un plan national sur le cerveau et les maladies du système nerveux. Une mission, qui réunira les plus grands experts nationaux, sera chargée de dresser un état des lieux du dispositif de recherche, d'évaluer les moyens nécessaires et de définir une véritable stratégie de lutte contre les pathologies cérébrales. Les dépenses des organismes de recherche consacrées aux neuro-sciences représentent 200 millions d'euros par an. L'agence nationale de la recherche consacrera plus de 20 millions d'euros supplémentaires à cet effort.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110932

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 2006, page 12100

Réponse publiée le : 26 décembre 2006, page 13736